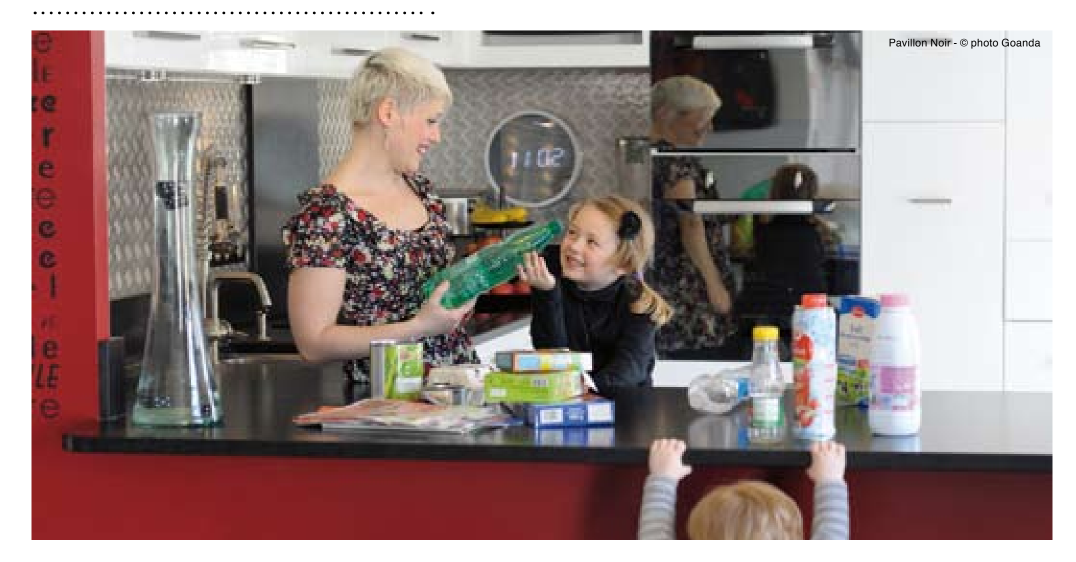
# ADOPTONS LES BONS GESTES POUR NOS DÉCHETS

Guide du Particulier



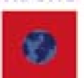
LE Grand NARBONNE

# SOMMAIRE


Pavillon Noir - © photo Goanda






Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
Délégation Régionale Languedoc-Roussillon










***Que soient remerciés les agents du service environnement et toutes les personnes pour leur participation à l'élaboration de ce guide.***



# ÉDITO

## RÉDUISONS NOS DÉCHETS !

Nos choix de consommation et nos gestes quotidiens ont un impact sur notre environnement. Nous sommes tous concernés. C'est en prenant conscience de notre part de responsabilité individuelle que nous pouvons agir sur la qualité de l'air que nous respirons, la qualité des villes et villages où nous vivons.

Le Grand Narbonne, dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets ménagers, offre des équipements modernes de collectes, de tri et de traitement des déchets. Mais c'est le premier geste, celui du consommateur, qui est fondamental. Faire évoluer nos comportements peut nous permettre de limiter la production de déchets.

Conformément au Grenelle de l'Environnement, Le Grand Narbonne s'engage dans le programme local de prévention des déchets en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). L'objectif : réduire la production des déchets de 7% sur 5 ans. Un véritable challenge pour tous.

Sensibilisation, information, conseil, Le Grand Narbonne vous aide à mieux trier.

L'implication de chacun, en famille, sur son lieu de travail, au quotidien, permettra d'atteindre les objectifs de réduction des déchets.

**Adoptons de nouveaux gestes pour nos déchets et respectons notre planète !**



*Jacques BASCOU*
*Président du Grand Narbonne*
*Communauté d'Agglomération,*
*Maire de Narbonne,*
*Député honoraire*



*Marie BAT*
*Vice-Présidente déléguée à l'Environnement*
*Maire de Bages*

**LE GRAND NARBONNE -** 12, bd Frédéric Mistral CS 50100 11785 Narbonne cedex
**Tél :** 04 68 58 14 58 - **Fax :** 04 68 58 14 59 - **www.legrandnarbonne.com**

# LE CIRCUIT DES DÉCHETS

## ORDURES MÉNAGÈRES







Collecte des conteneurs



Installation de stockage de déchets non dangereux de Lambert





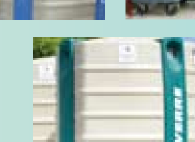
Valorisation du biogaz en production d'électricité

## Conteneurs et colonnes près de chez vous

EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

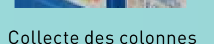
JOURNAUX REVUES MAGAZINES

VERRE

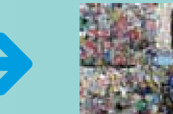




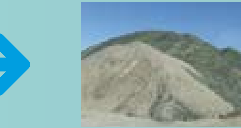




Collecte des colonnes



Centre de tri de Lambert



Valorisation en usine de recyclage

## Compostage

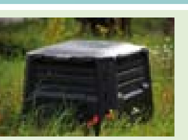
DÉCHETS VERTS
ÉPLUCHURES



Si vous possédez un jardin, faites votre compost vous même !



Composteur domestique

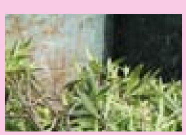


## 18 déchetteries et 1 Point d'Apport Volontaire à votre service

AMPOULES, NÉONS,
PILES USAGÉES
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX / DANGEREUX
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES
HUILE DE VIDANGE



ENCOMBRANTS
FERRAILLES
DÉCHETS VERTS
CARTONS GRAVATS
BOIS





Exemple de déchets verts

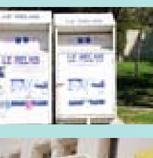




Exemple de valorisation de déchets verts en compost

## Autres types de déchets

VÊTEMENTS





Tri et recyclage
Friperie

DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX





Filière d'élimination des déchets médicaux

# FAIRE LE BON CHOIX DE COULEURS ET DE CONTENEURS

GRIS, JAUNE, BLEU , VERT : UNE COULEUR DE CONTENEURS OU DE COLONNES POUR CHAQUE TYPE DE DÉCHETS

## LES CONTENEURS GRIS POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES



**LE SAVIEZ-VOUS ?**
**QUI COLLECTE MES DÉCHETS ?**
**Sur une partie du territoire, les agents du Grand Narbonne assurent en régie, la collecte et le transport des déchets ménagers.**
**A Narbonne, le groupe Nicollin assure la collecte des ordures ménagères depuis le 1er janvier 2013.**

Sur l'ensemble des communes du territoire, Le Grand Narbonne met à disposition des conteneurs de couleur grise qui servent à la collecte des ordures ménagères. N'oubliez pas la sécurité des agents et pensez à bien refermer vos sacs poubelles avant de les déposer dans les conteneurs gris.

**→ Les agents de collecte ne sont pas habilités à ramasser les papiers usagers sur la voie publique... Pensez à garder votre environnement propre !**

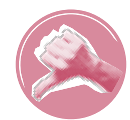




Les conteneurs et les colonnes des 38 communes sont lavés 4 fois par an par les agents du service environnement du Grand Narbonne.



**JE DÉPOSE DANS LES CONTENEURS GRIS :**
- → les déchets ordinaires de la préparation des aliments
- → les déchets du nettoyage classique de ma maison
- → les suremballages en plastique, les couches usagées, les papiers salis ou souillés,
- → les barquettes avec des restes



**JE N'Y DÉPOSE PAS :**
- → les encombrants
- → les produits de collecte sélective (emballages, journaux, magazines, bouteilles et bocaux en verre)
- → les gravats
- → les cendres
- → les déchets verts
- → les cartons

Il est formellement interdit de déposer dans les conteneurs gris ou à côté, les encombrants, les produits de collecte sélective, les gravats, les déchets verts ou tout autre déchet pouvant être évacué dans une des 19 déchetteries communautaires du territoire (cf carte page 23).

# LES CONTENEURS ET COLONNES JAUNES, BLEUS, VERTS, POUR LE TRI SÉLECTIF

**Un geste pour respecter ma planète**
Trier est un geste simple qui nous permet de préserver les ressources naturelles mais aussi d'économiser de l'énergie et de participer au développement d'un secteur d'activité créateur d'emplois.
Le Grand Narbonne a équipé son territoire de deux types de contenants pour le tri sélectif: les conteneurs ou les colonnes.



Conteneurs ou colonnes jaunes : pour tous les emballages

Des conteneurs et colonnes, jaunes, bleus, verts pour collecter les emballages, ménagers (plastique, cartonnés, aluminium... ), les papiers, journaux et magazines et le verre.

**Plus de doute ! Pour bien trier, suivez le guide mode d'emploi des pages 16 et 17 (partie détachable).**

**LE SAVIEZ-VOUS ?**
**Le Grand Narbonne a été élu meilleur point de collecte de lampes usagées de l'année 2011 dans la catégorie « Collectivité territoriale » pour avoir obtenu les meilleurs résultats de tri au niveau régional.**

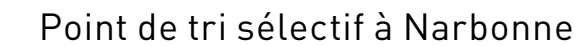
**Trier, un geste essentiel pour chacun d'entre nous.**
Grâce à vos efforts de tri, chaque année, Le Grand Narbonne collecte près de 30 000 mètres cubes d'emballages, soit l'équivalent du volume de 12 piscines olympiques de déchets qui n'auront pas été enfouis. Avec la matière recyclée du plastique par exemple, les gestes de tri des habitants du Grand Narbonne permettent d'économiser 255 000 litres de pétrole par an !
Alors, pensons tri sélectif !





Conteneurs ou colonnes bleus : pour le papier, journaux, magazines



Point de tri sélectif à Narbonne



Colonnes vertes : pour le verre

# TEXTILES, PILES, AMPOULES, ÉLECTROMÉNAGER... UNE SECONDE VIE POUR NOS DÉCHETS !

AU-DELÀ DES EMBALLAGES, PAPIER, VERRE... DE NOMBREUX DÉCHETS SONT RECYCLABLES ET PEUVENT AVOIR UNE SECONDE VIE. SUIVEZ LE GUIDE !




## QUE FAIRE DE VOS VÊTEMENTS ?

Pour les vêtements, usagés ou pas, 55 bornes de dépôt sont installées sur le territoire du Grand Narbonne et collectées gratuitement par la Société à but socio-économique « Le Relais ». Les vêtements collectés doivent être propres et enfermés dans des sacs. Les chaussures usagées ne sont pas recyclables. Toutefois dans la mesure où elles sont portables, vous pouvez également donner les chaussures, liées par paires.

### En savoir plus

Une seconde vie pour vos vêtements avec Le Relais !
Le Relais est une entreprise d'économie solidaire dont le but est de créer des emplois grâce à la collecte de vieux vêtements, à leur recyclage et à leur valorisation. Né d'un constat d'EMMAÜS révélant la nécessité d'agir pour l'insertion professionnelle des personnes en difficulté, Le Relais existe depuis 1980 et est autonome financièrement.
**Pour tout renseignement : www.lerelais.org**

**→ Ce que deviennent vos vêtements**
- **Réemploi 40% : 10% dans les boutiques Relais / 30% à l'export vers les pays en voie de développement.**
- **Recyclage 60% : Transformés en chiffon ou matière première (laine) / Fabrication de matériaux d'isolation.**





**LE SAVIEZ-VOUS ?**
**Les déchets électriques et électroniques augmentent à raison de 4 à 5% par an ! Alors n'hésitez pas à déposer votre vieil électroménager dans les déchetteries du Grand Narbonne et chez les revendeurs d'équipements.**

## ÉLECTROMÉNAGER, INFORMATIQUE, ÉLECTRONIQUE

### → OÙ DÉPOSER TOUS CES ANCIENS ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ?

L'électroménager et l'équipement électronique, du réfrigérateur à la machine à laver en passant par l'écran d'ordinateur sont recyclables. Ce matériel, souvent très encombrant, peut être déposé dans la déchetterie la plus proche de votre domicile.
Regroupé dans des centres de recyclage, il sera démonté, dépollué, broyé et réutilisé. Dans ce cadre, Le Grand Narbonne a signé une convention avec l'éco-organisme national, OCAD3E ainsi qu'avec Ecologic, qui gère le ramassage.

### → QUELS APPAREILS SONT CONCERNÉS ?

Petit et gros électroménager, électronique grand public, informatique, jeux, téléphonie, classés en 4 catégories, tous les appareils sont repris !
- **le gros électroménager froid :** vos réfrigérateurs, congélateurs, banques réfrigérées...
- **Le gros électroménager hors froid :** lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, four, cuisinière...
- **Le petit appareil** concerne tous les appareils qui ont un composant électronique. Ils sont très variés : outils (perceuse, ponceuse...), jouets à moteur, mais aussi sèche-cheveux, rasoirs, ordinateurs, imprimantes... téléphones, lecteurs DVD...
- **Les écrans :** téléviseurs, écrans d'ordinateur

**→ Pour en savoir plus : www.ecologic.fr**

# LES PILES USAGÉES : À LA DÉCHETTERIE !

## → POURQUOI RECYCLER VOS PILES USAGÉES ?

Les piles contiennent des métaux précieux : zinc, manganèse, cadmium... Le recyclage préserve ces ressources naturelles. C'est aussi un geste éco-citoyen qui permet de diminuer le volume de vos ordures ménagères et surtout, d'éviter tout risque éventuel de pollution, lorsqu'elles sont jetées dans la nature.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**
**Les piles collectées sont traitées par un process de fusion à 1500° qui permet de récupérer les métaux. Pour une tonne de piles alcalines, on récupère 350 kg de ferro-manganèse qui seront utilisés pour faire des couverts par exemple.**
**• 208 kg de zinc, réutilisés pour les couvertures de zinc,**
**• 190 kg d'acier qui pourront être recyclés par l'industrie automobile,**
**• les 180 kg restants sont composés d'eau, papiers et plastiques qui sont éliminés pendant le processus de fusion.**

# DU NOUVEAU POUR LES LAMPES BASSE TENSION ET LES TUBES NÉONS

Vous pouvez déposer vos lampes basse tension et tubes néons en déchetterie.
Les produits ainsi récupérés sur l'ensemble des déchetteries sont acheminés pour recyclage et traitement suivant une filière spécifique au moyen de conditionnements adaptés, sous la tutelle de l'éco organisme « Recylum » créé en 2005.
**Pour en savoir plus : www.recylum.com**




# COMMENT ÉLIMINER VOS DÉCHETS DE SOINS ?




Vous êtes un particulier en auto-traitement. Vous cherchez une solution pour éliminer vos déchets de soins. En effet, les déchets de soins que vous produisez lors de vos auto injections, piquants, coupants ou tranchants (seringues, aiguilles, lancettes...) peuvent présenter des risques si vous les mélangez aux déchets classiques pour :
• vous-même et votre entourage,
• les agents de collecte et du tri des ordures ménagères,
• tout usager de la voie publique.

## → LE POINT CONTAINOR ® POUR VOS DÉCHETS DE SOINS

Le Grand Narbonne met à votre disposition un service gratuit, au moyen de la borne de récupération des emballages septibox (petit contenant à aiguilles).

## → LA MARCHE À SUIVRE

1/ Remplir un bulletin d'adhésion en pharmacie pour recevoir sous 7 jours un code vous donnant accès au point CONTAINOR®
2/ Retirer un emballage spécifique (Septibox 2l) en pharmacie
3/ Déposer le septibox une fois rempli au point de collecte avec le code d'accès
4/ Ne pas oublier de récupérer le justificatif pour retirer un nouvel emballage.

## → OÙ DÉPOSER LA BOÎTE PLEINE ?

Dans un des 2 points containor®:
- Maison Médicale de Garde
  Bd du Docteur Lacroix
  11100 NARBONNE
- Rue Jean Cocteau
  11130 SIGEAN
  (face à la plate-forme de broyage)

**→ Toutes les pharmacies du Grand Narbonne sont à même de fournir gratuitement :**
- **votre premier septibox**
- **une convention d'adhésion au service dont la confidentialité vous est garantie**
- **une carte d'adhérent ainsi qu'un document explicatif du procédé**

**→ Votre pharmacie est peut-être équipée d'un dispositif de collecte (renseignez-vous)**

# ADOPTONS DE NOUVEAUX GESTES POUR RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE NOS DÉCHETS

PARCE QUE LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS, VOICI QUELQUES CONSEILS POUR LIMITER NOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS...



### → PASSER DU JETABLE... AU DURABLE !

• J'utilise un panier ou un cabas pour mettre mes courses à la place des sacs plastiques à usage unique
• J'évite les produits jetables (gobelets en plastique, assiettes en carton, lingettes...) pour les produits réutilisables.

### → ADOPTER DE NOUVELLES HABITUDES !

• Je choisis des produits en vrac, à la coupe ou des produits en format familial
• Je bois l'eau du robinet
• Au bureau ou chez moi, je n'imprime pas mes courriels ou tous les documents envoyés.

### → RÉUTILISER CERTAINS DE VOS DÉCHETS !

• J'utilise les feuilles imprimées recto/ verso
• Je conserve et réutilise certains emballages (cartons, enveloppes, bouteilles...)
• Je donne mes vêtements, meubles, objets aux associations.

### → RÉDUIRE LE VOLUME DE VOTRE POUBELLE... C'EST POSSIBLE AVEC LE COMPOSTEUR DOMESTIQUE

• Je fais mon compost, c'est bon pour mon jardin !

**Et surtout : j'ai toujours le réflexe tri sélectif ou déchetterie !**
Ampoule, pile, électroménager, électroniques, déchets verts, ferraille.... De très nombreux déchets peuvent être recyclés et valorisés.

### → ÉVITER LE GASPILLAGE

Il touche particulièrement les produits alimentaires : en France, 7 kg de produits (par an et par habitant) sont jetés sans avoir été ouverts et 20 kg de nourriture (par an et par habitant) partent à la poubelle. Il est parfaitement possible, avec un peu d'attention, de réduire ces quantités.

Ce gaspillage a des conséquences lourdes sur notre environnement : déchets inutiles, émissions de gaz à effet de serre, gaspillage d'eau... Mais il est surtout choquant au regard des millions de personnes sous-alimentées sur notre planète.

### → FAIRE L'INVENTAIRE DES PLACARDS AVANT DE RÉDIGER UNE LISTE DE COURSES : CELA ÉVITERA DES ACHATS INUTILES

### → SURVEILLER LES DATES DE PÉREMPTION DES PRODUITS À L'ACHAT, DANS LES PLACARDS ET SURTOUT DANS LE RÉFRIGÉRATEUR

### → SOIGNER LE STOCKAGE :

• mettre au réfrigérateur des aliments emballés ou entreposés dans des boîtes hermétiques

• ranger la nourriture dans un placard sec et bien ventilé

• nettoyer régulièrement le réfrigérateur

• indiquer la date d'ouverture d'un produit sur son emballage...

### → PRÉVOIR DES REPAS EN FONCTION DU NOMBRE DE PARTS À SERVIR

### → APPRENDRE À CUISINER LES RESTES !

# GUIDE DU TRI

GRIS, JAUNE, BLEU, VERT : UNE COULEUR DE CONTENEURS OU DE COLONNES POUR CHAQUE TYPE DE DÉCHETS



**→ Le prix des erreurs de tri :**
**Lorsque trop d'erreurs de tri sont constatées, c'est l'ensemble du conteneur ou de la colonne qui est refusé et traité comme ordures ménagères.**

**→ Les cartons sont à déposer en déchetteries et ne peuvent en aucun cas être jetés dans les colonnes ou conteneurs à couvercles jaunes.**



## LA COLONNE OU LE CONTENEUR À COUVERCLE JAUNE

**J'Y DÉPOSE :**
→ Mes emballages cartonnés
→ Mes bouteilles en plastique vides
→ Mes briques alimentaires
→ Mes boîtes métalliques
→ Mes conserves vides




**LES EMBALLAGES**

**JE N'Y DÉPOSE PAS :**
→ pots de yaourt
→ polystyrène
→ films plastiques
Ils ne sont pas recyclables!



## LA COLONNE OU LE CONTENEUR À COUVERCLE BLEU

**J'Y DÉPOSE :**
→ Mes revues
→ Mes magazines
→ Mes journaux



**JOURNAUX MAGAZINES**



**JE N'Y DÉPOSE PAS :**
→ film enveloppant les revues
→ articles d'hygiène
→ papiers souillés ou gras...

## LA COLONNE À VERRE VERTE

**J'Y DÉPOSE UNIQUEMENT :**
→ Les bouteilles en verre
→ Les pots en verre
→ Les bocaux en verre



**BOUTEILLES BOCAUX**

**JE N'Y DÉPOSE PAS :**
→ faïence
→ vaisselle
→ porcelaine
→ ampoules
→ néons
→ pots de fleur



# LES COMPOSTEURS
# LES RECUPERATEURS D'EAU
# LES ECONOMISEURS D'EAU

RÉDUIRE VOS ORDURES MÉNAGÈRES EFFICACEMENT AVEC LE COMPOSTEUR, RÉALISER DES ÉCONOMIES, C'EST POSSIBLE !



## → COMPOSTEZ

Pour seulement 10€, dotez-vous d'un composteur domestique qui vous permet de recycler vos déchets organiques et de réaliser votre propre compost. Un double bénéfice pour l'environnement, car en compostant vos déchets fermentescibles tels qu'épluchures de légumes, restes de repas, déchets de jardin... vous pouvez limiter jusqu'à 50 % du volume de votre poubelle !

Pour info, Le Grand Narbonne dispose de 2 plateformes de broyage de déchets verts (à Sigean et à la déchetterie de Mirepeïsset). Les administrés peuvent venir y chercher du broyat pour le jardin.

**Renseignements : 04 68 58 14 58**

**Vous pouvez consulter les sites internet de nos partenaires :**
**www.ademe.fr - www.ecoemballages.fr - www.adelphe.fr - www.ecologic.fr**

## → ÉCONOMISONS L'EAU

Avant tout, le premier geste pour économiser l'eau, c'est de ne consommer que le strict nécessaire. Pour cela, Le Grand Narbonne propose aux particuliers du territoire :

- **Les récupérateurs d'eau de pluie :**

Récupérer l'eau de pluie est un geste simple pour économiser et préserver la ressource en eau. L'eau de pluie est idéale pour arroser les jardins et laver les voitures. Elle est gratuite et non traitée (ni chlore, ni calcaire).
Avec 20€ seulement, vous pouvez vous doter d'un récupérateur d'eau de pluie.

- **Les kits d'économiseurs d'eau :**

Le principe est de créer un mélange d'air et d'eau permettant de réaliser une économie sur la consommation d'eau, mais aussi sur l'énergie qui sert à chauffer l'eau.
Pour 5€ vous pouvez vous procurer un lot d'embouts qui s'adaptent sur les robinets de la maison (cuisine, salle de bain).

**→ Infos pratiques :**

**Vous pouvez retirer un composteur, un récupérateur d'eau, un kit d'économiseurs d'eau :**
**- à Narbonne :** Centre Technique, 89 rue Antoine Becquerel, tous les lundis et vendredis matins, de 9h à 12h.
**- à Ginestas :** Ex-Siège de la Communauté de Communes du Canal du Midi en Sud Minervois, 19 Route de Mirepeïsset.
**- à Sigean :** Centre Technique Chemin du Recobre.
N'oubliez pas de vous munir d'un justificatif de domicile. Le règlement se fait par chèque à l'ordre du Trésor Public.



# NOS DÉCHETTERIES

LE GRAND NARBONNE DISPOSE DE 18 DÉCHETTERIES ET D'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) RÉPARTIS SUR TOUT LE TERRITOIRE.

Les déchetteries communautaires vous permettent de trier et de valoriser les déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte traditionnelle des ordures ménagères. Réservées aux particuliers, elles acceptent jusqu'à 1m$^3$ de déchets par semaine. Les déchets verts et encombrants en font partie.




Les particuliers peuvent déposer en déchetterie jusqu'à 1 m$^3$ de déchets par semaine



## ACCEPTÉ ? REFUSÉ ?

Les agents des 18 déchetteries et du PAV sont à votre service. Ils vous guident et vous conseillent pour trier correctement vos déchets.

### LES DÉCHETS ACCEPTÉS :

→ Ferrailles
→ Papiers – cartons – JRM
→ Plastiques/EMR
→ Plastiques durs
→ Déchets verts
→ Tout venant/encombrants
→ Gravats
→ Verre
→ Huile de vidange
→ Bois
→ Piles
→ déchets ménagers spéciaux / dangereux des particuliers
→ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

### LES DÉCHETS REFUSÉS :

→ Ordures ménagères
→ Déchets agricoles et viticoles
→ Déchets médicaux
→ Cadavres d'animaux
→ Carcasses de voitures
→ Produits radioactifs
→ Boues de stations d'épuration
→ Produits explosifs
→ Déchets liquides
→ Pneumatiques
→ Amiante et dérivés d'amiante



Déchetterie de Saint-Pierre-la-Mer




Les cartons sont à déposer en déchetterie uniquement



Les déchets verts des particuliers sont acceptés

# LES DÉCHETTERIES DU GRAND NARBONNE





PAV — Point d'apport volontaire

Déchetterie

Mer Méditerranée

**Déchetterie de Bizanet**
Route Les Cayrels
Le mardi et mercredi
de 13h30 à 17h30*
Le samedi de 9h à 12h*

**Déchetterie de Coursan**
ZA La Condamine
Du lundi au samedi
de 9h à 12h* et de 13h30
à 17h30*

**Déchetterie de Fleury d'Aude**
Avenue de Salles
Le lundi, mercredi, jeudi
et samedi de 9h à 12h*
et de 13h30 à 17h30*
Le vendredi de 13h30 à
17h30*,
Le dimanche de 9h à 12h*

**Déchetterie de Gruissan**
Route Notre Dame
des Auzils
Du lundi au samedi
de 9h à 12h* et de 13h30
à 17h30*

**Déchetterie de Mirepeïsset**
D607
Du lundi au samedi
de 9h à 12h* et de 13h30
à 17h30*

**Déchetterie de Montredon-des-Corbières**
Avenue du Languedoc – Z.I
Le mardi et mercredi
de 9h à 12h* et
le vendredi et samedi
de 13h30 à 17h30*

**Déchetterie de Moussan**
Lieu dit de Pech Romieu
Le lundi, jeudi et samedi
de 9h à 12h* et de 13h30
à 17h30*

**Déchetterie de Narbonne**
Route de Béziers
Le lundi : 13h30-17h30*
Du mardi au samedi de 9h
à 12h* et de 13h30 à 17h30*
Le dimanche de 9h à 12h*

**Déchetterie de Narbonne**
Route de Lunes
Tous les jours de 9h à 12h*
et de 13h30 à 17h30*

**Déchetterie d'Ouveillan**
Le Colombier
Le lundi, mercredi,
vendredi et samedi de 9h
à 12h* et de 13h30
à 17h30*

**Point d'Apport Volontaire de Peyriac-de-Mer**
Z.A de Peyriac de Mer
Le lundi et mercredi de 9h
à 12h*
Le samedi de 13h30
à 17h30*

**Déchetterie de Port-la-Nouvelle**
Chemin des Vignes
Du lundi au samedi
de 8h30 à 12h*
et de 13h30 à 17h30*
Le dimanche
de 9h à 12h*

→ **Certains fournisseurs de matériaux ou distributeurs assurent pour leurs clients un service de dépôt de déchets. Renseignez-vous auprès de votre enseigne.**



**Déchetterie de Raïssac-d'Aude**
Route de Canet
Le lundi et mercredi
de 13h30 à 17h30*
et le samedi de 9h à 12h*

**Déchetterie de Saint-Pierre-la-Mer**
Boulevard du Canigou
Le lundi, mardi, jeudi,
vendredi et samedi de 9h
à 12h* et de 13h30
à 17h30*

**Déchetterie de Vinassan**
Route d'Armissan
Le lundi de 13h30 à 17h30*
Le mercredi, vendredi
et samedi de 9h à 12h*
et de 13h30 à 17h30*

**Déchetterie de Sigean**
Chemin du Récobre
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h* et de 13h30
à 17h30*
Le dimanche de 9h à 12h*

**Déchetterie Intercommunale Sud**
Lieu dit « La Prade »
à Leucate
Du lundi au samedi
de 8h30 à 12h*
et de 13h30 à 17h30*
Le dimanche de 9h à 12h*

**Déchetterie de Port-Leucate**
Avenue de L'Ile
Du lundi au samedi
de 8h30 à 12h* et de 13h30
à 17h30*
Le dimanche de 9h à 12h*,
du 15 juin au 15 septembre

**Déchetterie de Portel-des-Corbières**
Rue des Plâtrières
Du 15 juin au 15 sept.
du lundi au vendredi
de 8h à 12h*, le samedi
de 8h à 13h*
Du 16 sept. au 14 juin
du mardi au vendredi
de 8h à 12h15*, le samedi
de 8h à 12h et de 13h30
à 17h30*

**Aires de broyage à végétaux :**

- **Mirepeïsset**
(dans l'enceinte
de la déchetterie)
Du lundi au samedi
de 9h à 12h* et de 13h30
à 17h30*
- **Sigean**
Rue Jean Cocteau
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h* et de 14h
à 16h45*

(*) les déchetteries ferment leurs portes 5 minutes avant l'heure indiquée.

# LA REDEVANCE SPÉCIALE

## LA REDEVANCE SPÉCIALE POUR LES DÉCHETS « NON MÉNAGERS »



Le Grand Narbonne a choisi d'assurer la collecte des déchets pour les commerçants et artisans (ou autres producteurs de déchets non ménagers), qui doivent payer une redevance spéciale. Cette redevance est obligatoire et correspond à une rémunération du service public rendu par la collectivité (collecte et traitement). La redevance spéciale est destinée à couvrir les charges qui sont supportées par Le Grand Narbonne pour l'élimination de ces déchets.

### → POURQUOI UNE REDEVANCE SPÉCIALE ?

Cette redevance spéciale évite de faire payer l'élimination des déchets non ménagers par les ménages.
Elle implique les producteurs de déchets non ménagers et contribue à l'amélioration de la gestion du service d'élimination des déchets non ménagers.

### → QUI EST ASSUJETTI À LA REDEVANCE SPÉCIALE ?

La redevance spéciale est payée par toute entreprise, administration ou collectivité, localisée dans le périmètre du Grand Narbonne et dont les déchets sont éliminés dans le cadre du service public. Les redevables sont principalement des entreprises commerciales, artisanales, industrielles, de services et des administrations.

### → COMMENT EST CALCULÉE LA REDEVANCE SPÉCIALE ?

La redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés. Les professionnels sont donc incités à trier leurs cartons et doivent s'acquitter d'une re devance au-delà d'une production hebdomadaire de 660 litres de déchets par semaine ou/et de 1m$^3$ de cartons, qui correspond au montant de leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

**Critères d'admissibilité des déchets**

Tous les professionnels générant plus de 660 litres de déchets par semaine ou/et de 1m$^3$ de cartons sont redevables de la redevance spéciale.
À l'exception des professionnels qui évacuent leurs déchets par une autre filière.

### → QUELS SONT LES DÉCHETS PRIS EN COMPTE ?

Les déchets de redevance spéciale sont ceux générés par l'activité des entreprises ainsi que les cartons d'emballage.
Sont exclus : tous les déchets professionnels spécifiques tels que les déchets de soins et les déchets infectieux, nécessitant une procédure particulière pour le transport et le traitement.

### → À VOTRE SERVICE

Deux agents administratifs sont affectés au service « Redevance Spéciale » afin d'effectuer un suivi auprès des professionnels.
Un devis contrat de service est signé entre le commerçant redevable et Le Grand Narbonne.

**→ La redevance spéciale incite au tri de cartons.**

Des conteneurs gris de Redevance Spéciale au logo du Grand Narbonne sont ensuite mis à disposition des redevables.

**Pour contacter le service, appelez le : 04.68.58.14.58.**

**En savoir plus**

L'institution de la redevance spéciale est obligatoire depuis le 1er janvier 1993 (loi du 13 juillet 1992, codifiée à l'article L.233-78 du Code Général des Collectivités). Avec la mise en place de la redevance spéciale, il s'agit de faire payer le juste coût de la production des déchets des « gros producteurs » mais aussi des collectivités et des administrations.
Objectif : stabiliser, voire diminuer la taxe d'enlèvement des particuliers.

# LES POINTS D'ACCUEIL

| TYPE DE DÉCHETS PROFESSIONNELS | | → | SITE D'ACCUEIL DES DÉCHETS PRO |
|---|---|---|---|
| CARTONS<br>BOIS |  |  | **Centre de tri de Lambert**<br>NARBONNE |
| DÉCHETS<br>NON RECYCLABLES | |  | **Installation de Stockage des Déchets non dangereux de Lambert** - NARBONNE |
| DÉCHETS VERTS |  |  | **Bioterra** – NARBONNE<br>**Clape recyclage** – SALLES D'AUDE<br>**Minervois recyclage** - MAILHAC |
| HUILES DE FRITURES | |  | **OLEO RECYCLING** - MURET |
| GRAVATS ISSUS DU BTP |  |  | **Clape recyclage** – SALLES D'AUDE<br>**Sorena** – MONTREDON-DES-CORBIÈRES<br>**Minervois recyclage** - MAILHAC |
| HUILES DE VIDANGE | |  | **Socodeli** - CARCASSONNE |



## CONTACTS

**Installation de Stockage des Déchets non dangereux de Lambert**
**Narbonne**
Tous les déchets non recyclables (déchets ultimes non dangereux).
Contact : 04 68 41 36 26

**Le Centre de Tri de Lambert**
**Narbonne**
Les produits recyclables tels que les cartons, le bois. Il permet d'éliminer les erreurs de tri des ménages, de trier les emballages et les journaux–magazines pour les conditionner (mise en balle), les stocker et les évacuer vers les industriels du recyclage.
Contact : 04 68 41 36 26

**BIOTERRA - Narbonne**
À partir de déchets verts et de boues issues des stations d'épuration, la plateforme Bioterra produit un compost normé.
Contact : 04 68 41 23 28

**La Société CLAPE RECYCLAGE**
**Salles d'Aude**
Contact : 04 68 45 91 32

**La Société SORENA**
**Montredon-des-Corbières**
Contact : 06 25 24 44 29

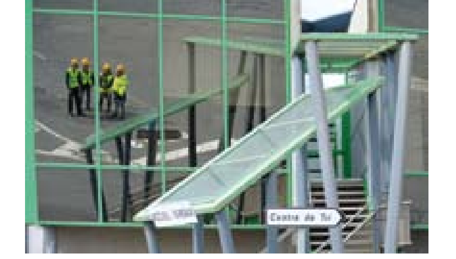
**La Société MINERVOIS RECYCLAGE**
**Mailhac**
Contact : 04 68 70 26 04

**SOCODELI**
**Carcassonne**
Contact : 04 68 72 50 60

**OLEO RECYCLING**
**Muret**
Contact : 05 34 46 09 60
Fax : 05 34 46 09 61



La plateforme de Bioterra



Centre de tri de Lambert

# ÉDITO

Les déchets générés par les entreprises, commerces, collectivités ne sont pas des déchets comme les autres. Ils nécessitent un traitement particulier tant pour leur collecte que pour leur traitement conformément à la réglementation en vigueur.

Le Grand Narbonne, dans le cadre de sa compétence environnement, accompagne et guide les professionnels pour que leurs déchets soient traités dans les filières spécifiques existantes sur le territoire.

Enfin, pour améliorer les services aux professionnels, Le Grand Narbonne et la Chambre de Commerce et d'Industrie expérimentent la mise en place d'un nouveau dispositif d'accueil des déchets sous certaines conditions.

**Adoptons de nouveaux gestes pour nos déchets et préservons la qualité de notre environnement.**



*Jacques BASCOU*
*Président du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération,*
*Maire de Narbonne,*
*Député honoraire*



*Marie BAT*
*Vice-Présidente déléguée à l'Environnement*
*Maire de Bages*

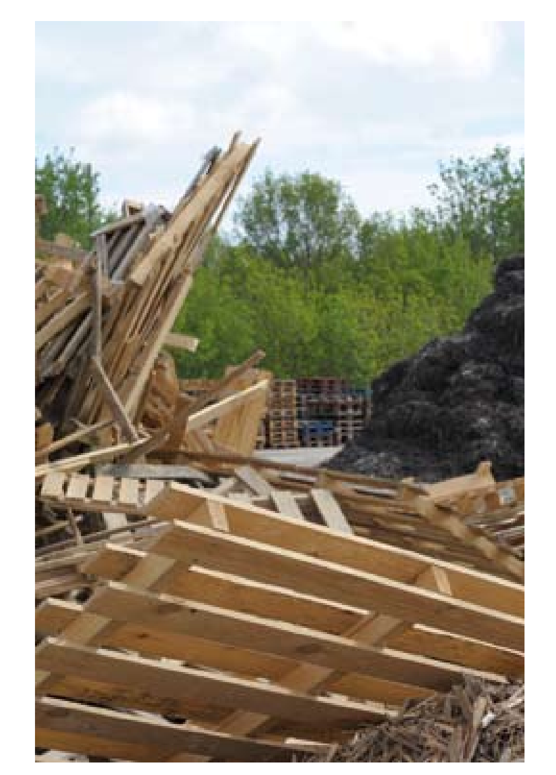


# SOMMAIRE





# LES POINTS D'ACCUEIL DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS



Vous êtes un professionnel ? Les déchets générés par votre entreprise nécessitent un traitement particulier. Des sites de proximité sont répartis sur l'ensemble du territoire et accueillent les déchets spécifiques. En tant que professionnel, vous êtes invité à prendre contact directement avec les entreprises de ces sites pour éliminer votre production de déchets, conformément aux dispositions qu'impose la loi.
Les déchets générés par les professionnels ne peuvent être acceptés en déchetterie.

Attention :

À titre expérimental, certaines déchetteries sont ouvertes aux professionnels intervenant sur le littoral.
L'accès est payant en fonction des produits déposés selon les règles du tri des matériaux et du respect des dépôts en petite quantité (1m$^3$).
Une inscription préalable (carte d'accès) est nécessaire.
**Renseignements : 04 68 58 14 58**

# ADOPTONS LES BONS GESTES POUR NOS DÉCHETS

Guide du Professionnel

